

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 19 Avril 2016

Délibération n° 17 – 2016 relative à la modification des statuts de l'URCA

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L711-7,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification des articles 8 et 9 des statuts de l'URCA.


Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	27
Membres en exercice	36	Membres représentés	6
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	20	Contre	10	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	----	-------------	---

Délibération adoptée


 Visa du Président
 Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : modification des statuts de l'URCA

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 27-04-2016

Document mis en ligne le : 27.04.2016